



Diminuez les coûts d'exploitation de votre entreprise
Programme d'utilisation efficace de l'énergie



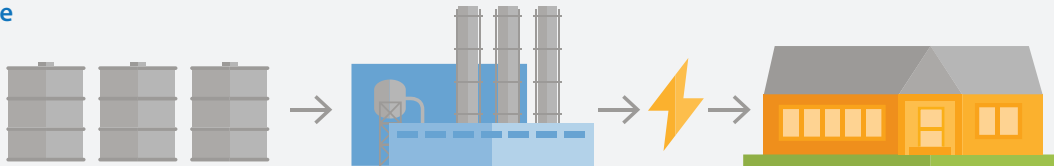
Hydro-Québec aide les entreprises à améliorer l'efficacité énergétique aux Îles-de-la-Madeleine

Aux Îles-de-la-Madeleine, choisir le propane ou le mazout, c'est avantageux!

Aux Îles-de-la-Madeleine, l'électricité est produite à partir de centrales au mazout. Lorsque la demande d'électricité augmente, ces centrales doivent brûler plus de mazout pour produire plus d'électricité. Chauffer votre entreprise au propane ou au mazout est économique, respectueux de l'environnement et efficace.

Saviez-vous qu'il faut beaucoup plus de mazout pour produire l'électricité requise pour chauffer un bâtiment que pour chauffer le même bâtiment directement au propane ou au mazout ?

Centrale



Bâtiment



NOUVEAU

Bonification du programme d'utilisation efficace de l'énergie pour les entreprises!

Que le système choisi fonctionne au propane ou au mazout, Hydro-Québec offre un soutien financier et technique à ses clients d'affaires.

Compensation pour le propane

Des économies assurées

Grâce à la participation d'Hydro-Québec, vous paierez 10 % de moins que ce qu'il vous en coûterait pour chauffer à l'électricité, quelles que soient les fluctuations du prix du propane.

La compensation s'applique automatiquement à votre facture de combustible.

Entretien et dépannage des systèmes

Augmentation des économies et diminution des soucis

Hydro-Québec paie 90 % des coûts d'entretien et de dépannage des systèmes au propane que vous utilisez pour le chauffage des espaces et de l'eau, jusqu'à un maximum annuel établi selon leur capacité.

Conversion ou agrandissement d'un bâtiment

Appui de
25 ¢ / kWh de
consommation
annuelle
jusqu'à un maximum de 90 % des coûts totaux

Nouveau bâtiment

Appui de
20 ¢ / kWh de
consommation
annuelle
jusqu'à un maximum de 75 % des coûts totaux

Remplacement des équipements

Appui de
15 ¢ / kWh de
consommation
annuelle
jusqu'à un maximum de 50 % des coûts totaux

Note : L'installation des équipements doit respecter les normes en vigueur au Québec et être réalisée par un entrepreneur détenant une licence en règle de la Régie du bâtiment du Québec.

Le propane et le mazout sont toujours préférables

Vous devez remplacer un équipement de chauffage ou un chauffe-eau ? Vous voulez agrandir votre bâtiment ou en construire un nouveau ?

Si vous choisissez des systèmes qui fonctionnent au propane ou au mazout, Hydro-Québec vous versera un appui financier basé sur votre consommation annuelle d'énergie. Ainsi, vous obtiendrez un montant par kilowattheure de consommation annuelle jusqu'à concurrence d'un maximum préétabli.

Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez joindre votre représentant au **1 866 542-3946**.

